

11 juin 2015 -13:17

Appartient à Conseil des ministres du 12 juin 2015

Fonctionnement de la commission Artistes

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au fonctionnement de la commission Artistes.

Le projet prévoit tout d'abord un relevé des prestations comme moyen de contrôle du régime des petites indemnités, à côté de la carte "artistes". Il détermine également avec quel type de voix siègent les membres de la Commission Artistes.

Le projet prévoit le partage de la préparation des travaux et du secrétariat entre les institutions publiques de sécurité sociale et le SPF Sécurité sociale. Il détermine enfin le quorum de présence et le nombre de voix attribué aux différents membres.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs en ce qui concerne le statut des artistes et de l'arrêté royal du 26 juin 2003 relatif à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Commission "Artistes"

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>